

COLLÈGE 2016

ÉDITO

UN AUTRE AVENIR POUR LE COLLÈGE



Depuis plus de 9 mois, les enseignants du second degré se mobilisent contre la réforme du collège imposée par la ministre de l'Éducation. Par différents biais (manifestations, grèves, pétitions, motions, distributions de tracts, réunions publiques, adresses au président de la République...), ils ont fait part de leur vif souhait d'engager une réforme du collège qui permette l'acquisition par tous d'une culture commune riche et émancipatrice, montré aussi en quoi le projet ministériel ne répondait pas à cet objectif. Pour toute réponse à leurs analyses, propositions, dénonciations des dégâts commis par la réforme sur les métiers, l'organisation des établissements, les conditions de travail et d'étude, ils n'ont eu qu'un silence méprisant de leur ministre de tutelle et des injonctions voire des menaces des hiérarchies intermédiaires, contraintes pour imposer cette réforme du collège de recourir à ces expédients. Il en est ainsi des pressions exercées à l'occasion des formations mises en place pour vanter les mérites de la réforme. À ce jour, se sont joints aux enseignants de nombreux parents d'élèves, inquiets des différences accrues entre les politiques d'établissements, des associations de spécialistes mais aussi des membres de la société civile ou de la sphère politique, soucieux des fractures et tensions qui contribuent à diviser une société déjà mal en point.



Cette situation ne peut perdurer : un gouvernement qui prétend avoir fait du dialogue social une priorité ne peut ainsi faire fi des demandes d'une profession fortement attachée aux idées de démocratisation et d'amélioration du service public d'éducation, ne peut ainsi considérer les enseignants comme de simples exécutants illégitimes à s'exprimer sur les réalités de leur métier. L'illustration des problèmes posés par la réforme sur lesquels nous avons alerté est désormais évidente dans cette période de préparation de rentrée ; que ce soit le nombre de disciplines mises à mal, les postes partagés sur plusieurs établissements voire supprimés, l'appauvrissement de l'offre de formation, les différences flagrantes entre collèges dans l'utilisation des dotations, les remontées vont toutes dans le même sens : bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires deviennent la règle générale. Aussi, les personnels, conscients de leurs responsabilités envers tous leurs élèves, ne désarmeront pas. Le gouvernement doit abandonner « collège2016 », restaurer un dialogue digne de ce nom, ouvrir une véritable discussion sur les mesures pédagogiques, les outils de formation, les possibilités de diversification des conditions d'apprentissages propres à bénéficier à tous. C'est à s'associer à cet objectif que nous convions élus et parents d'élèves.

■ **Frédérique Rolet, Roland Hubert,**
cosecrétaires généraux

LES MOBILISATIONS CONTINUENT

MÉTIER, POSTES, DISCIPLINES, EFFECTIFS

DOTATIONS

Insuffisantes... inégalités renforcées

Avec l'arrivée des dotations horaires, après la promesse de 4 000 emplois sur deux ans dédiés à la réforme des collèges, « l'effort sans précédent » annoncé en décembre par le ministère avec 2 804 nouveaux postes d'enseignants pour ladite réforme, mais aussi pour accueillir 37 600 élèves supplémentaires en lycée, c'est l'heure de la vérité des prix !

Les académies ont été dotées en fonction des évolutions démographiques prévues et du « rééquilibrage » alors que le ministère ne cesse de faire la preuve qu'il méconnaît la situation réelle des académies et surtout qu'il ne fait rien pour que les inégalités s'estompent.



Ces inégalités ne datent pas d'aujourd'hui. Les suppressions massives d'emplois entre 2005 et 2012 avec des recteurs laissés seuls maîtres à bord les ont accentuées. Instrumentalisation des réformes pédagogiques et pressions sur les conditions d'emploi des personnels ont été les leviers pour y parvenir. Aujourd'hui, les créations d'emplois seraient pour le ministère la preuve que sa réforme du collège est vertueuse. Mais la réalité des dotations met en évidence que cette réforme n'apporte

aucun moyen d'enseignement supplémentaire dans les collèges, qu'elle est une réforme de structure qui diminue les horaires disciplinaires et supprime les options pour dégager des marges d'autonomie. Elle conduit aussi à un nouvel éclatement des situations entre académies et entre établissements. Exemples : classes bilingues globalement maintenues à Paris quand 75 % d'entre elles disparaissent à Rouen. Dans les Bouches-du-Rhône, 25 collèges dont 15 en éducation prioritaire ont un H/E en baisse et les dispositifs particuliers (bilingue, provençal, classes européennes, classes musicales...) sont mis en concurrence, à Clermont-Ferrand les créations d'emplois dans les collèges ne se traduisent pas par des postes définitifs supplémentaires mais par des postes provisoires... affichage conjoncturel ? À Versailles, le H/E des lycées baissera encore : « surdotés », « trop d'options » dit le recteur ; en Bretagne, pas une heure de plus pour les collèges : les suppressions d'heures de cours et d'options (latin, bilingue, breton/gallo) financent les moyens attribués dans le cadre de l'autonomie de l'établissement... Carton rouge à cette réforme sur ce terrain-là aussi !

LYCÉE

Main basse sur les dotations !

Les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des lycées et face à la hausse du nombre d'élèves ne sont pas à la hauteur. Comment expliquer cette situation alors que l'augmentation des effectifs était pourtant très prévisible, résultat conjoint de la fin des redoublements et du baby-boom de l'an 2000 ? Les rectorats ont fait clairement le choix de transférer des moyens du lycée vers le collège, question d'amortir le choc des baisses inévitables de dotations liées à la réforme. Rien de plus simple que de rogner les enveloppes globales prévues initialement pour les effectifs réduits et désormais bonnes à tout financer, y compris options et enseignement moral et civique dans la voie technologique ! Les groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé et l'EMC seront donc plus que jamais des variables d'ajustement des services et des emplois du temps. Dans de nombreuses académies, les enseignements artistiques, de LV3, de grec et de latin étaient certes déjà menacés faute de financement mais la pression s'accroît localement. Là où ils étaient financés, comme à Bordeaux, ils ne le sont plus. Qualifiées parfois d'enseignements « sauvages », la chasse aux options est ouverte ! C'est au recteur de fixer la carte des options et des langues vivantes, argumentent certains responsables dans les rectorats, alors que d'autres, parfois les mêmes, chantent les louanges de l'expérimentation locale ! Une fois de plus, la marge d'autonomie est une réserve bien pratique quand il s'agit de récupérer des moyens.



PROGRAMMES / INTERDISCIPLINARITÉ / ÉVALUATION

Inacceptable !

L'élaboration des programmes a été percutée par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme du collège : logique curriculaire s'appuyant sur des cycles de trois ans, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanée sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016. Les programmes manquent de repères annuels dans la plupart des disciplines, sont parfois trop lourds (histoire-géographie) et ne précisent pas le niveau d'exigence attendu (mathématiques). Les enseignants doivent s'approprier les programmes et construire des cours sur tous les niveaux la même année, ce qui est inacceptable. Multiplication des réunions et conseils imposés pour répartir les contenus par année, concevoir les EPI et définir localement les modalités d'évaluation : comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver, les progressions sur trois ans risquant d'être différentes d'un établissement à l'autre ? Le nouveau livret scolaire va générer du travail supplémentaire pour les personnels (numérisé⁽¹⁾, il intégrera les bulletins et des appréciations sur les EPI, l'AP, les parcours...). L'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième, avec huit items sur une échelle de 1 à 4, est illisible. Certaines disciplines disparaissent quasiment du DNB (nouvelle épreuve orale d'EPI et nouvelles épreuves écrites).

(1) Nouvelle application LSUN : livret scolaire unique numérique



SEGPA

Des engagements non tenus

L'inscription dans la loi de refondation que le service public de l'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants » a motivé certains à promouvoir la dilution des SEGPA dans les classes ordinaires du collège. Avec la FSU, le SNES a obtenu le maintien de ces structures, qui permettent à des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes de bénéficier de conditions d'enseignement leur permettant de progresser à leur rythme. La réforme du collège a tout de même été prétexte à rogner sur les moyens, à vouloir imposer AP et EPI en inclusion, à remettre en cause les effectifs en ateliers, à supprimer des champs professionnels, mais aussi à envisager de fermer bon nombre de Sixièmes SEGPA. La FSU s'est adressée à la ministre pour lui demander de respecter les engagements pris quant au maintien de ces structures, et au respect de l'organisation du travail et des projets par les équipes. La vigilance s'impose, faites remonter les difficultés, que nous puissions intervenir.



Pour tous, des **conditions** de travail et d'études **fragilisées**

Des **moyens** **supprimés** en lycée

Fin des **dédoulements** obligatoires en technologie et en SVT en Sixième

... LA RÉFORME, C'EST ÇA !

LANGUES VIVANTES / CLASSES EUROPÉENNES

Quelle mauvaise foi !

La mauvaise foi entourant le sort fait aux langues vivantes par la réforme est sans limite. Rétablissons quelques vérités : les sections euros ne sont pas plus un réservoir élitiste que les classes bilingues, 54 heures de langues vivantes en CP constitue un effet d'annonce et pas un plus pour ces enseignements au collège, démarrer la LV2 en Cinquième avec un horaire réduit ne permet pas un contact suffisant pour être profitable pédagogiquement, gérer la carte des langues au niveau des académies n'est pas une garantie de maintien d'une offre diversifiée (c'est même le contraire).

Les annonces sur le maintien des bilingues allemand, en continuité ou pas avec cet enseignement en primaire, ne résistent pas à un examen détaillé : c'est un plan social qui se dessine pour les professeurs d'allemand, sans aucun bénéfice pour les élèves. Là où elles subsistent, ces sections bénéficient de financements et d'horaires aléatoires, de deux à quatre heures hebdomadaires, avec ou sans moyens fléchés par les rectorats, sans garantie de pérennité. Cerise sur le gâteau, les pressions hiérarchiques sont fortes pour que les collègues lésés par les suppressions d'horaires aillent « volontairement » enseigner dans les écoles, de façon à amorcer les bilingues. Nous rappelons qu'ils ne sont en aucun cas obligés de le faire, encore moins bénévolement. Tous les collègues enseignant en LV2 auront par ailleurs des classes en plus, aux horaires diminués, ce qui constitue une augmentation de la charge de travail.

Au final, il se dessine des conditions d'enseignement et d'étude plus difficiles pour les professeurs comme pour les élèves, et un probable renforcement du duo anglais-espagnol. Nous sommes loin des discours lénifiants sur l'importance des langues vivantes. ▶



© Daniel Maunoury

LANGUES RÉGIONALES

Existence menacée

Les langues régionales sont traitées comme les langues anciennes, c'est-à-dire reléguées à un horaire non garanti, menaçant leur existence. Maintenir ces enseignements suppose de choisir localement de piocher dans la dotation globalisée, en concurrence avec les autres disciplines, en les associant à un EPI sur lequel règne le plus grand flou. Une fois de plus, l'absence de pilotage sur la carte des langues sera payée par les élèves, qui n'auront plus l'assurance de pouvoir accéder à un enseignement dont ils souhaiteraient bénéficier. ▶



© Olivier Teytaud

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Disciplines fragilisées

Les arts plastiques et l'éducation musicale sont fragilisés : la réforme institutionnalise la possibilité de les organiser en deux heures hebdomadaires sur un semestre pour chaque discipline au lieu d'une heure hebdomadaire toute l'année. Ainsi les élèves pourraient ne pas avoir d'enseignement d'une des deux disciplines pendant la moitié d'une année (voire pendant une année entière si l'absence d'une des deux disciplines intervient une année au second semestre, puis l'année suivante au premier semestre). Les difficultés liées à l'organisation des EPI et de l'AP conduisent certains chefs d'établissement à proposer (voire imposer) cette semestrialisation. Or les élèves ont besoin de repères et de régularité dans les apprentissages. Certains IPR incitent les collègues à ne pas accepter cette organisation. L'épreuve d'histoire des arts au DNB est supprimée. Problématique, elle avait néanmoins permis de porter une plus grande attention aux enseignements artistiques. Conséquence de l'autonomie des établissements renforcée par la réforme : des séances de cours de 45 minutes seront expérimentées dans certains collèges pour dégager des heures « labellisées EPI ». Au-delà d'une déconnexion problématique entre enseignement et « réalisation pratique » imposée par les EPI, les enseignements artistiques verraient leur unique heure de cours hebdomadaire passer à 45 minutes...

Quant aux options facultatives artistiques en lycée, elles ne sont plus financées dans certaines académies en raison de l'abondement des dotations collège au détriment des lycées. ▶



© Clément Martin



© Clément Martin

EIST

L'enseignement des « Sciences et Technologie » en Sixième n'est pas l'EIST !

De nombreux chefs d'établissement, profitant du bloc indéterminé de 4 heures d'enseignement de « Sciences et Technologie » en Sixième, enhardis ou stimulés par des circulaires qui fleurissent dans les académies, signées soit des recteurs soit des IPR, tentent d'imposer à tout va la mise en place d'un enseignement de type EIST (Enseignement intégré de sciences et technologie) – un seul enseignant effectuant le programme de PC, SVT et Technologie – en Sixième.

Cependant l'EIST n'est explicitement cité que dans une circulaire d'application de la réforme (en termes de continuité de dispositif, « au choix des équipes »), et n'apparaît nulle part dans les programmes de Sciences et Technologie. Le SNES-FSU rappelle le rejet très majoritaire de l'EIST par les enseignants, le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège dans le respect du décret 2014-940, les multiples réaffirmations des inspections générales de PC et de SVT que l'EIST devait respecter le volontariat des équipes : il ne faut rien se laisser imposer ! ▶



© Daniel Maunoury

LANGUES ANCIENNES

Situation dégradée

Les langues anciennes seraient un enseignement élitiste et démodé ? Les chiffres ne le disent pas. Si la proportion d'élèves favorisés y est plus élevée qu'ailleurs, c'est une conséquence de l'hétérogénéité de l'offre sur le territoire. En outre, cet enseignement a permis de maintenir une certaine mixité dans les REP. En réduire l'enseignement de 4 heures sur le cursus au collège, financées en concurrence avec les dédoublements pour les autres disciplines, ne va que dégrader cette situation et renforcer la ségrégation sociale. Quant à l'articulation EPI/enseignement de complément, rien n'est clair. Nous continuons de refuser ce montage spécieux. ▶



© Daniel Maunoury

Mise en concurrence des disciplines et des établissements

Réunionite sans limites

Inégalités partout

LE PROJET DU SNES-FSU POUR LE COLLÈGE

Le collège, dans sa structuration actuelle, fondée sur des enseignements disciplinaires et sur un cursus commun à la grande majorité des élèves, n'a pas donné toute sa mesure. Il souffre des conditions d'enseignement et de vie scolaire qui lui sont réservées, mais aussi de contenus et de pratiques d'enseignement qui méritent d'être revisités.

Au lieu de diminuer les horaires des élèves et de multiplier les prescriptions et les dispositifs, autrement dit jouer sur la partie visible de l'iceberg comme le fait la réforme collège 2016, il faut traiter les urgences. Le projet du SNES-FSU part de la certitude que tous les jeunes sont capables, et du constat que les inégalités de réussite scolaire recouvrent largement les inégalités sociales. Améliorer le collège, c'est vouloir y faire réussir tous les élèves dans le cadre d'une scolarité obligatoire prolongée à 18 ans. Ceci suppose de sortir de l'idéologie d'un bloc école-collège : les collégiens ne sont ni des écoliers, ni des lycéens. Ils méritent un collège adapté à leur tranche d'âge et aux expériences complexes qu'ils vivent en famille, entre eux

et sur le net. La réussite de certains élèves nécessite le maintien, voire le développement de structures (enseignement adapté, etc.) et de dispositifs (ULIS, UPE2A, etc.) leur permettant d'entrer dans les apprentissages. L'inclusion à tout prix dans la classe ordinaire n'est pas la bonne solution pour tou-te-s.

Certaines situations demandent aussi un surcroît de moyens. C'est pourquoi il est nécessaire de reprendre la carte de l'éducation prioritaire en fonction des besoins des établissements, et non sur un périmètre prédéfini. Voici les leviers possibles pour améliorer les résultats du collège dans le sens que nous souhaitons :

AMÉLIORER

les conditions d'enseignement dans les classes pour pouvoir varier les situations pédagogiques et travailler en petits groupes dans toutes les disciplines sur une partie de leurs horaires. Favoriser la coopération entre les élèves plutôt que les groupes de niveau qui enferment dans leurs difficultés les élèves fragiles au lieu de les stimuler.

FORMER

les enseignants aux résultats de la recherche en pédagogie, en didactique, en sociologie de l'éducation au lieu de les former aux dernières lubies de réformateurs hors-sol.



BÂTIR

des programmes plus cohérents au fil de la scolarité et entre disciplines et permettant une interdisciplinarité progressive. Donner les moyens de concertation nécessaires et laisser les initiatives aux équipes.

TRAVAILLER

la mixité sociale et scolaire de tous les établissements et leur attractivité face au secteur privé, en particulier ceux de l'éducation prioritaire les plus ghettoïsés.

Faire entendre sa nécessité est tout l'enjeu des mobilisations en cours

DANS L'ACTION EN MARS

Formations Toujours la contestation

Agir auprès des parents d'élèves, des élus, des parlementaires

Rassemblements dans les académies



**un
nouveau
temps fort national
en mars**